



# PROJET PILOTE 2018-2019

## PERMISSION DE STATIONNER SUR LA RUE EN PÉRIODE HIVERNALE

*Sur le territoire de McMasterville, il est interdit de stationner un véhicule routier sur les chemins publics, entre 2 h et 7 h, du 1er décembre d'une année au 31 mars de l'année suivante.*

*Cette année, il y aura une atténuation de ce règlement pour ainsi permettre aux citoyens de garer leur véhicule sur la rue lorsqu'aucune opération de déneigement ne sera prévue et que la réglementation usuelle l'autorise.*

**Il est de votre responsabilité de vérifier quotidiennement si le stationnement sur rue est permis, et ce, à compter de 17 h.**



**INFO-DÉNEIGEMENT:  
450 467-3580 OPTION #2**

Le message sera disponible, dès 17 h, quotidiennement, afin de vous informer des opérations de déneigements prévues pour la nuit suivante.

# STATIONNEMENT ALTERNATIF

Lorsque des opérations de déneigement seront prévues, le stationnement sur rue demeurera interdit.

À cet effet, une partie du stationnement de la patinoire couverte (située au parc Gilles Plante) sera à la disposition des citoyens pour une durée maximale de 24 h consécutives.

Merci d'utiliser la section du stationnement en surbrillance sur le plan ci-joint.



**N'OUBLIEZ PAS QUE VOUS DEVEZ RESPECTER LES RÈGLES DE STATIONNEMENT EN TOUT TEMPS**

Pour plus d'information: [info@mcmasterville.ca](mailto:info@mcmasterville.ca) / 450 467-3580

# REMORQUAGE

Il est important de noter que lorsque l'interdiction de stationner votre véhicule sur la rue durant la nuit sera effective, les contrevenants s'exposent à ce que leur véhicule soit remorqué et entreposé à la fourrière.

Tarif 2018-2019 pour le remorquage :

- Véhicule de moins de 2 500 kg : 150 \$
- Véhicule de plus de 2 500 kg : 225 \$



Tarif 2018-2019 pour l'entreposage à la fourrière :

- Véhicule de moins de 2 500 kg : 32.50 \$/jour
- Véhicule de plus de 2 500 kg : 50 \$/jour

## RÉCUPÉRER SON VÉHICULE

La marche à suivre pour récupérer votre véhicule peut différer selon certaines caractéristiques.

Dans tous les cas, veuillez vous assurer d'avoir en votre possession:

- Certificat d'immatriculation du véhicule
- Permis de conduire

Fourrière Beloeil  
194, rue Carpentier  
Saint-Mathieu de Beloeil



Pour plus d'information,  
veuillez communiquer avec le  
Groupe Laberge au 450 651-1666  
ou visitez le [www.groupelaberge.ca](http://www.groupelaberge.ca)

# SYSTÈME DE COMMUNICATION ET D'ALERTE À LA POPULATION

UN MOYEN IDÉAL POUR COMMUNIQUER AVEC VOUS!



BIENTÔT DISPONIBLE POUR  
LES CITOYENS DE MCMASTERVILLE



Surveillez les prochaines parutions de notre *Billet municipal* ainsi que notre site Internet, dans les prochains mois, afin d'obtenir tous les détails de ce nouveau service de communication et d'alerte à la population!

**Pour plus d'information, veuillez  
communiquer avec nous  
à l'adresse [info@mcmasterville.ca](mailto:info@mcmasterville.ca)  
ou par téléphone au 450 467-3580**